

A l'ombre de l'Accord de Nouméa, la décolonisation du droit de l'environnement L'exemple du Code de l'Environnement de la Province des Îles Loyauté (CEPIL)

Victor DAVID
Chargé de Recherches à l'IRD

Au lendemain de l'Accord de Nouméa, la Province des Îles Loyauté en Nouvelle-Calédonie dispose d'une réglementation en matière d'environnement éparse, avec des textes issus de la période coloniale et d'autres adoptés en vertu de ses compétences propres depuis la provincialisation en 1988. Ce n'est qu'au début des années 2010 qu'elle entreprend de se doter d'un Code de l'environnement. Avec un défi de taille : adopter un droit de l'environnement qui *correspond* aux Loyaltiens, tout en restant dans le cadre juridique et la feuille de route vers l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie validés par 72% des Calédoniens en novembre 1998.

Pour y parvenir, la Province des Îles Loyauté a fait preuve d'une volonté manifeste d'innover tant dans la méthode de construction des textes que dans leur contenu. Avec l'appui scientifique d'une équipe coordonnée par l'IRD et au travers de la mise en œuvre du principe d'information et de participation des citoyens dans la prise de décisions en matière environnementale, la méthode retenue a été une co-construction d'un droit de l'environnement avec le maximum de parties prenantes et notamment les coutumiers et les habitants des trois îles principales des Loyauté. Le résultat, pour l'instant, est un droit métissé, riche d'innovations, conjuguant droit endogène et un droit issu de rationalités exogènes. Il s'agissait en effet de parvenir à un droit négocié qui serait en conséquence approprié et donc respecté, appliqué par tous, plutôt qu'à une réglementation dans laquelle les populations océaniques ne se reconnaissent pas.

Courte biographie

Docteur en Droit et Sciences Sociales (PSL-EHESS), Victor DAVID est actuellement chercheur au Centre IRD de Nouméa en Nouvelle-Calédonie et membre de l'Unité Mixte de Recherche IRD / Université de Montpellier GRED (<http://gred.ird.fr/>).

Ses activités de recherche et son expertise sont axées sur l'évolution du droit de l'environnement, le droit et les stratégies politiques d'adaptation au changement climatique dans le Pacifique Sud et la protection juridique des déplacés environnementaux en Océanie et la géopolitique de l'Océanie. Il est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en littérature anglaise, en sciences politiques (Université de Paris-X) et en anthropologie juridique (Université de la Nouvelle-Calédonie). Il a déjà un nombre important de publications et de participation à des conférences scientifiques à son actif.

Victor DAVID a débuté sa carrière dans l'administration de l'ORSTOM / IRD (Dakar, Brazzaville, Paris et Nouméa) avant de devenir Secrétaire général adjoint du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (2001) et plus tard en 2007, DG d'une société d'économie mixte pionnière dans le secteur de la gestion des déchets ménagers dans le Grand Nouméa. Il est revenu à l'IRD en janvier 2011, se réorientant vers une carrière à plein temps dans la recherche et l'expertise. Il est actuellement chargé de l'appui scientifique du projet d'élaboration participative du code de l'environnement de la province des îles Loyauté et d'une étude de faisabilité de la reconnaissance de la personnalité juridique de l'Océan Pacifique. Plus de détails sur le site web GRED et les pages personnelles LinkedIn.